

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co Objectif Harmonie

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0013183316

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion, sur une durée de placement recommandée de 3 ans et par la mise en oeuvre d'une gestion de type discrétionnaire, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence : 10% MSCI Daily TR Net World en euro, dividendes nets réinvestis + 50% JPM GBI EMU, coupons réinvestis + 40% [ESTER capitalisé + 0,085%], avec un objectif de volatilité annuelle moyenne inférieure à 3%. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds. Chacun des composants de l'indicateur composite est évalué en date J-1 jour ouvré par rapport à la date de la VL, à l'exception de l'ESTER qui est évalué en J.

La stratégie discrétionnaire mise en oeuvre par l'investissement en OPC sous-jacents combine à la fois :

(i) une stratégie de rendement absolu (regroupant les techniques de gestion non traditionnelles ayant pour objectif commun la recherche d'une performance décorrélée de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières)). Le FCP investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu de type «long/short»/«Acheteur/Vendeur» (entre 0 et 50% de l'actif net (AN)), «arbitrage/relative value» (entre 0 et 30% de l'AN), «Global macro» (entre 0 et 30% de l'AN), «Systématiques» (entre 0 et 30% de l'AN) et «Situations spéciales» (entre 0 et 30% de l'AN).

(ii) une stratégie de gestion directionnelle.

Le pourcentage minimum de détention d'OPC est de 90%. Le FCP pourra être investi en fonction de l'évolution des marchés :

(i) entre 0 et 50% de l'AN en OPC de gestion de type « rendement absolu » ;

(ii) entre 40 et 100% de l'AN en OPC de type « gestion directionnelle », dont des Exchange Traded Funds (ETF), spécialisés dans des produits d'actions et obligataires, y compris (a) 100% maximum de l'AN en OPC spécialisés en obligations, de toutes notations (jusqu'à 30% de l'AN en titres spéculatifs High Yield) et de toutes zones géographiques (jusqu'à 20% de l'AN en produits d'obligations hors OCDE y compris émergents), incluant les OPC monétaires jusqu'à 20% de l'AN et les OPC spécialisés en obligations convertibles jusqu'à 30% de l'AN ; et (b) 20% maximum

de l'AN en OPC spécialisés dans des produits d'actions de toutes capitalisations (jusqu'à 20% maximum de l'AN en micro et petites capitalisations) et de toutes zones géographiques (jusqu'à 20% maximum de l'AN de pays hors OCDE y compris émergents),

(iii) entre 0 et 10% de l'AN en titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations.

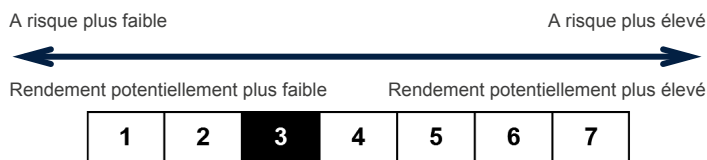
En cas de conditions exceptionnelles de marché (ex : décision politique de nature à impacter fortement les marchés, catastrophe naturelle...), la société de gestion pourra de manière temporaire, réduire très fortement son exposition aux différentes stratégies de gestion mentionnées au profit de stratégies de gestion monétaires (instruments du marché monétaire, titres de créances négociables, OPC monétaires) jusqu'à 100% maximum de l'AN. Dans le cadre de la poche de stratégies de gestion directionnelle, le FCP peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés, sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Pour ce faire, il peut couvrir ou/et augmenter l'exposition de sa poche directionnelle à des secteurs d'activités, des indices (taux, actions), des marchés de taux, des marchés action ou des devises. L'exposition consolidée de la poche directionnelle, y compris via l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise : (i) entre 0 et 20% de l'AN aux marchés des actions, (ii) entre 0 et 100% de l'AN au marché obligataire et (iii) entre 0 et 40% de l'AN au marché des devises. Le FCP peut être globalement exposé au risque de change dans la limite de 100% de son AN. L'exposition du FCP de manière globale (toutes stratégies confondues) sera de 160%.

Chaque investisseur pourra obtenir le remboursement des parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites dans le prospectus du FCP.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 (J-1) auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 3 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 3 (volatilité comprise entre 2% et 5%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire combinant à la fois (i) une stratégie de rendement absolu (ii) une stratégie de gestion directionnelle sur les marchés actions, produits de taux et change.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,90%
--------------------------------------	-------

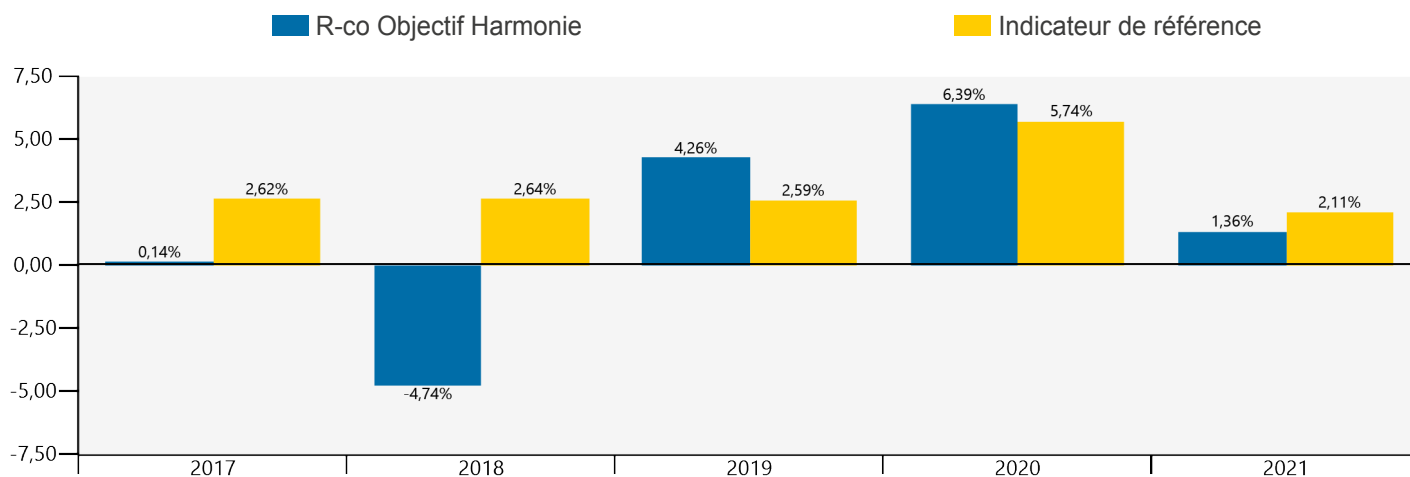
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2016.

La Part a été créée le 01/09/2016.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'indicateur de référence du FCP et sa politique d'investissement ont été modifiés en date du 27/03/2020.

Indicateur de référence depuis le 27/03/2020 : 10% MSCI Daily TR Net World en euro, dividendes nets réinvestis + 50% JPM GBI EMU, coupons réinvestis + 40% [ESTER + 0,085%] (anciennement EONIA capitalisé, et en lieu et place de l'EONIA capitalisé + 3%).

Les performances antérieures à cette date ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.